

PRÉSERVONS LA QUALITÉ DE L'EAU

L'USAGE DES DÉSHÉRBANTS, FONGICIDES,
INSECTICIDES EST RÉGLEMENTÉ

par arrêté préfectoral n° 2014064-0019 du 5 mars 2014

TRAITEMENT INTERDIT DANS LES FOSSÉS, AVALOIRS, BOUCHES D'ÉGOUT, CANIVEAUX...

INFORMATIONS

• **Réglementation :**
DDT de Saône-et-Loire
(Police de l'eau)
Tél. 03 85 21 86 11

• **Accompagnement**
technique
des collectivités et
des particuliers :
FREDON Bourgogne
Tél. 03 80 25 95 45



PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE

TOUS LES UTILISATEURS DE PESTICIDES SONT CONCERNÉS
PARTICULIERS, AGRICULTEURS, COLLECTIVITÉS ET ENTREPRENEURS